

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150 Saint-Robert (Québec) JOG 150

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 13^e jour du mois de novembre 2017, à 19 heures 30, au salle communautaire, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 68-2017

Nature et effets:

La présente demande consiste à autoriser la création de deux lots de formes irrégulières dont un n'aura pas la profondeur minimale requise pour un terrain situé à l'intérieur d'une bande de 100 mètres en bordure d'un cours d'eau ou de 300 mètres d'un lac. Plus précisément, ce lot projeté aura une profondeur moyenne de 56 mètres et ne respectera pas les 60 mètres prévus par l'article 59 du Chapitre 3 du Règlement de lotissement #367-2012.

Identification du site concerné:

Rang Picoudi, lot 4 668 036 du cadastre officiel, zone A-312

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 13^e jour du mois de novembre 2017, à 19 heures 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 3^e jour d'octobre 2017.

Nathalie Lussier, Directrice générale,

Secrétaire-trésorière